Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023







Délibératio ID: 038-213805377-20230313-03_03_2023-DE du Conseil Municipal

N° 03/03 2023

Le 13 mars 2023.

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,

Dûment convoqué le 7 mars 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de ceux qui, absents, avaient donné procuration :

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Étaient absents: Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice: 29 Présents: 25 Absents: 4 Procurations: 1 Votants: 26

Délibération affichée le : 17 mars 2023

MANDAT DE GESTION A ALPES ISERE HABITAT **POUR LA RESIDENCE MAISON FORTE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le bail emphytéotique conclu entre l'OPAC 38 devenu depuis Alpes Isère Habitat et la Ville de La Verpillière le 10 mars 1983 pour une durée de 40 ans,

CONSIDERANT que la Ville envisage de céder ce bien et que dans cette attente, il convient d'en assurer la gestion,

CONSIDERANT que le bailleur Alpes Isère Habitat apparaît, de par son objet et ses structures, particulièrement apte à assurer une telle mission dont l'étendue est déterminée par un mandat de gestion ci-annexé,

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID: 038-213805377-20230313-03_03_2023-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE le mandat de gestion à Alpes Isère Habitat annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 mars 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER